

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-63

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation :
21/09/2010

Date d'affichage :
04/10/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Le VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

**OBJET : MODIFICATION DES CHARGES TRANSFEREES –
SAISINE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément aux propos liminaires et selon les dispositions législatives, et principalement le point IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission a été créée le 29 septembre 2009 par délibération, entre la Communauté de Communes faisant application des dispositions de cet article et les Communes membres, chargée d'évaluer les transferts de charges.

Selon ce texte, ladite Commission doit se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 17 voix pour et 6 abstentions (Mrs. TATIN, ROCHE, LASNIER, LANDRE DE LA SAUGERIE, MULOT, Mme CORMERY) :

DECIDE de SOUMETTRE à l'examen de la CLECT le transfert de charges liées au BAF.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-64

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation :
21/09/2010

Date d'affichage :
04/10/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Le VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2010 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes,
Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la volonté des membres de la Communauté de Communes de transférer la gestion et l'entretien du Bassin d'Apprentissage Fixe (BAF) à la Communauté de Communes,
Considérant que, de par les statuts actuels en matière sportive, la Communauté de Communes n'a la compétence que sur le futur complexe aquatique,

Les statuts sont libellés ainsi :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Actions dans le domaine culturel : création, aménagement et gestion des bâtiments à caractère culturel d'intérêt communautaire

- *Seul l'ancien cinéma situé à LA FERTE SAINT-AUBIN est déclaré d'intérêt communautaire.*

- Construction, aménagement, entretien et gestion du complexe aquatique situé à LA FERTE SAINT-AUBIN ».

A ce titre, il est proposé de rajouter un 3^{ème} alinéa :

- Rénovation, entretien et gestion du BAF situé à LA FERTE SAINT-AUBIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 17 voix pour et 6 abstentions (Mrs. TATIN, ROCHE, LASNIER, LANDRE DE LA SAUGERIE, MULOT, Mme CORMERY) :

ENTERINE cette extension de compétence et **SOUMET** la présente délibération à l'ensemble des assemblées locales membres de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-65

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation :
21/09/2010

Date d'affichage :
04/10/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Le VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

**OBJET : PROGRAMME POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL POUR LE LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE
D'ŒUVRE SUR ESQUISSE**

Sur la base des travaux préalables de D2X, M. le Président présente à l'Assemblée le programme de l'équipement, tel qu'il est décrit ci-dessous :

Construction d'un complexe aquatique au lieudit Le Cosson, sur le territoire de LA FERTE SAINT-AUBIN. Cet équipement comprendrait : un accueil de 55 m², des vestiaires sanitaires de 209 m², un bassin d'apprentissage couvert de 140 m², une pataugeoire de 30 m², des locaux techniques et un bassin extérieur de 375 m².

LE PROGRAMME :

- La surface utile totale couverte : 954 m²,
- Les surfaces extérieures : 375 m² de bassins et 730 m² de plages minérales,
- Pour un coût prévisionnel des travaux, des équipements et des honoraires de 3 700 435,00 € HT,
- Cette opération s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale.

Tranche ferme : 3 700 435,00 € HT, soit 4 425 721 € TTC.

A cela s'ajouterait une tranche conditionnelle (espace de remise en forme) : 770 875,00 € HT soit 921 966,00 € TTC

Soit un total du programme de 5 347 686,00 € TTC

LE PLAN DE FINANCEMENT (tranche ferme)

	Montant en €
Bâtiments	2 290 980,00
Espaces Extérieurs	389 328,00
<i>Sous total bâtiments</i>	2 680 308,00
Equipements	207 040,00
VRD	73 000,00
Honoraires (25%)	740 087,00
TOTAL HT	3 700 435,00
TVA 19,6%	725 286,00
TOTAL TTC	4 425 721,00

Des subventions seront demandées au Comité Régional Centre, à la Fédération Française de Natation, au Conseil Régional notamment via le Pays Sologne Val Sud et au Conseil Général du Loiret. L'objectif est d'atteindre 40 % HT de l'ensemble des dépenses. Le reste étant financé par le budget propre de la Communauté de Communes.

En fonction du mode de gestion choisi (régie directe hors champ de TVA), le coût social de cet équipement reviendrait à charge annuellement pour la Communauté de Communes à hauteur de 411 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 17 voix pour et 6 abstentions (Mrs. TATIN, ROCHE, LASNIER, LANDRE DE LA SAUGERIE, MULOT, Mme CORMERY) :

VALIDE le programme de cet équipement, décrit ci-dessus.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-66

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation :
21/09/2010

Date d'affichage :
04/10/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Le VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

**OBJET : LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE**

Dans le cadre du projet de construction d'un complexe aquatique sur le territoire de la Commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le recours à un concours de maîtrise d'œuvre ayant pour objet une mission de base, conformément au décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993.

Vu l'article 26 du Code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mrs. TATIN, ROCHE, LASNIER, MULOT) :

DECIDE :

1°) **de lancer** un concours d'architecture et d'ingénierie organisé dans les conditions fixées par les articles 38 – 70 et 74 du Code des Marchés Publics et ceci conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (décret n° 2009-1086 du 2 septembre 2009).

2°) **de sélectionner** 3 candidats pour participer à ce concours de maîtrise d'œuvre sur Esquisse (ESQ), chaque candidat recevant une indemnité de 18 200 Euros TTC.

3°) **de fixer** les critères de sélection des candidatures :

- conformité administrative des documents demandés (selon les articles 43 à 45 et 52 du CMP)
- examen des capacités professionnelles
- examen des capacités techniques et financières

4°) **de nommer** les membres du collège Maître d'Ouvrage composé de 6 personnes dont :

Membres titulaires :

- M. Xavier DESCHAMPS, Président du jury
- M. Michel TATIN
- Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE
- M. Philippe FROMENT
- M. Eric LEMBO
- M. Jean-Jacques BOUQUIN

Membres suppléants :

- M. Michel POUGET
- M. Jean-Paul ROCHE
- M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE
- M. Jean-Michel SINTES
- M. Bertrand DAUDIN
- M. Daniel MORAND

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-67

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation :
21/09/2010

Date d'affichage :
04/10/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Le VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE MERIGNAN - CESSION D'UN TERRAIN A LA SARL TVF

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, fait part à l'Assemblée de la volonté de M. VENON, gérant de la SARL T.V.F., implantée sur la zone d'activités de Mérignan à La Ferté Saint-Aubin depuis janvier 2010, d'acquérir une parcelle de terrain de 8 976 m² attenante à sa propriété pour diversifier son activité de transport routier de fret interurbain.

Ce projet permettra à l'entreprise de compléter les zones de stockage des marchandises et des véhicules, tout en améliorant les conditions d'exploitation par la construction d'un bâtiment supplémentaire de 2 000 m² et 300 m² de bureaux. Il permettra aussi la réalisation d'aménagement de voirie et de quai de livraison pour une circulation interne des véhicules avec un accès supplémentaire rue Denis Papin par rapport au seul accès actuel route de Ligny. L'investissement global est évalué à 915 000 €.

Ce projet, créateur au minimum de trois emplois en trois ans, fait par ailleurs l'objet d'une demande d'aide économique à hauteur de 18 000 €, prise en charge conjointement par le Conseil Général du Loiret via l'ADEL et la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 22 voix pour et 1 abstention (M. GIRERD) :

DECIDE :

- **De VENDRE** à M. VENON, gérant de la SARL T.V.F., une parcelle de terrain de 8 976 m² au prix de 12 € le m², conformément à l'estimation de France Domaine jointe en annexe à la présente,
- **D'AUTORISER** son Président à signer l'acte à intervenir,
- **D'en CONFIER** la rédaction à l'étude notariale fertésienne, les frais étant supportés par l'acquéreur,
- **D'attribuer** une aide économique d'un montant de 18 000 €, prise en charge conjointement par le Conseil Général du Loiret via l'ADEL et la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-68

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 SEPTEMBRE 2010

Date de convocation :
21/09/2010

Date d'affichage :
04/10/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

Le VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude HOARAU, M. Claude GIRERD, Mme Sylvie BRETON, Mme Martine BORG, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par Mme Sylvie BRETON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

Secrétaire de séance : M. Laurent MULOT

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ZAE LA CHAVANNERIE II

Sur le rapport de M. le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-1 et suivants,

Certains services, bien que relevant de l'activité normale de la collectivité ou de la gestion de son patrimoine, sont assujettis à la TVA.

L'article 201 octies de l'annexe II du CGI impose à ces services une comptabilité distincte adaptée au plan comptable général de 1982 afin d'individualiser les opérations en vue de déterminer l'assiette de la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE, selon ces principes et conformément à la demande expresse de Monsieur le Trésorier de La Ferté Saint-Aubin, **DE CREER** un budget annexe pour l'opération relative à l'aménagement et à la commercialisation de la zone d'activités économiques de LA CHAVANNERIE II, sise à LA FERTE SAINT-AUBIN.

Le Président
Xavier DESCHAMPS